

# Rapport sur les comptes 2019

On trouvera, ci-après, le rapport sur les comptes 2019 du syndicat SNPDOSS CFE-CGC établi par sa trésorière : Les Bilan, Compte de résultat et journal de trésorerie figurent en annexe.

## I ACTIFS DU SYNDICAT

Au 31 décembre 2019, les actifs du SNPDOSS CFE-CGC se répartissent de la façon suivante :

- **Compte courant bancaire ouvert au Crédit Agricole .....** 2056 €  
- Compte n° 60250605094
- **Compte épargne ouvert au Crédit Agricole.....** 87 355 €  
- Compte n°65024578598 (Intérêt à 0,200% et 0,100%)
- **Livret de Caisse d'épargne ouvert à la Poste .....** 46766 €  
(Intérêt fixe 0,75 %)

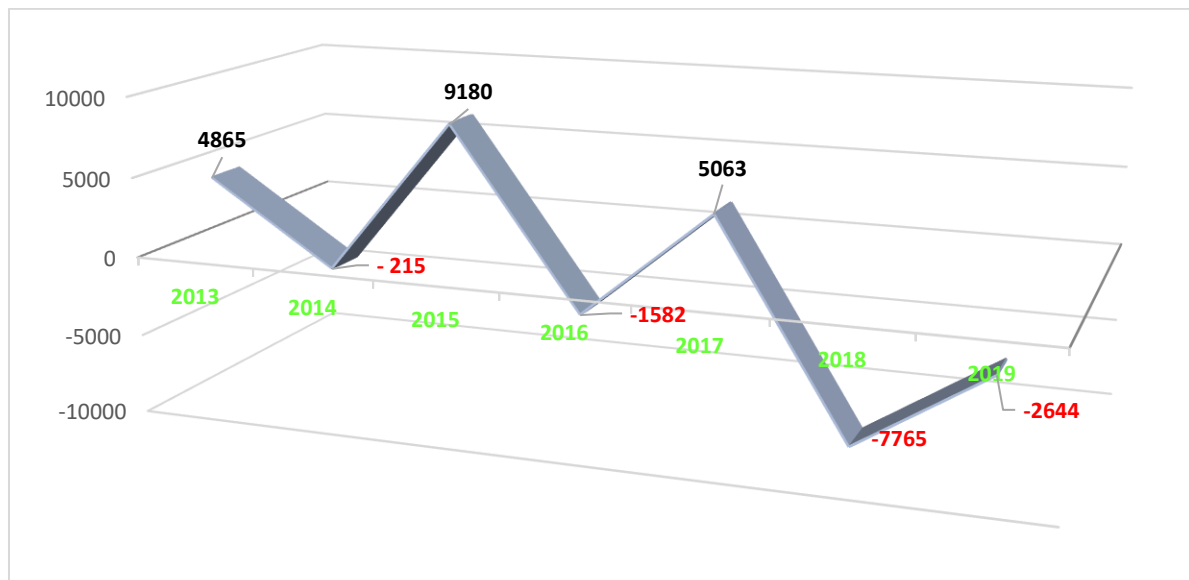
**Soit un total de .....** 136177 €

Le SNPDOSS CFE-CGC est par ailleurs titulaire de 2 cartes bancaires nominatives à débit différé (fin de mois) sur le compte courant bancaire ouvert au crédit agricole au nom de Bertrand PICARD, Président, et Mireille DISPOT, Trésorière.

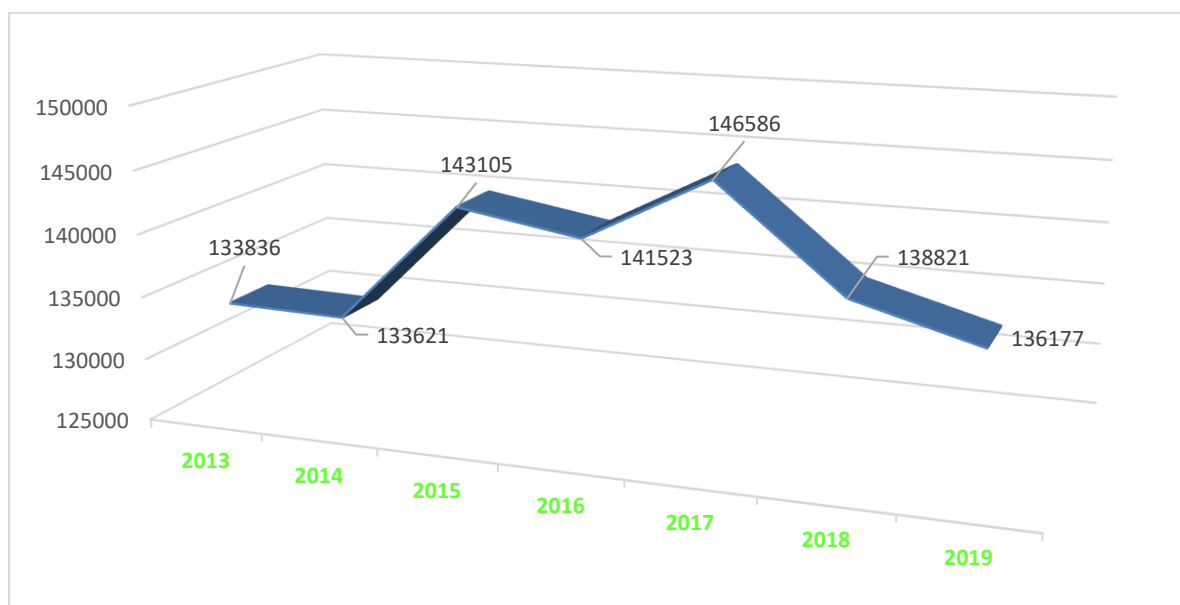
## II RESULTATS 2018

RESULTAT 2019			
DEPENSES		RECETTES	
Missions	10713	Cotisations	8078
Cons informatiques	523	Contribution Fédération	2208
Téléphone/internet	640	Intérêts CNE	349
Abonnement	144	Intérêts Epargne CA	158
Divers	646		
Frais Bancaires	126		
Fourniture	645		
<b>Total</b>	<b>13 437</b>	<b>Total</b>	<b>10793</b>
<b>BALANCE</b>	<b>-2 644</b>		

### III EVOLUTION DES RESULTATS 2013/2014/2015/2016/2017/2018

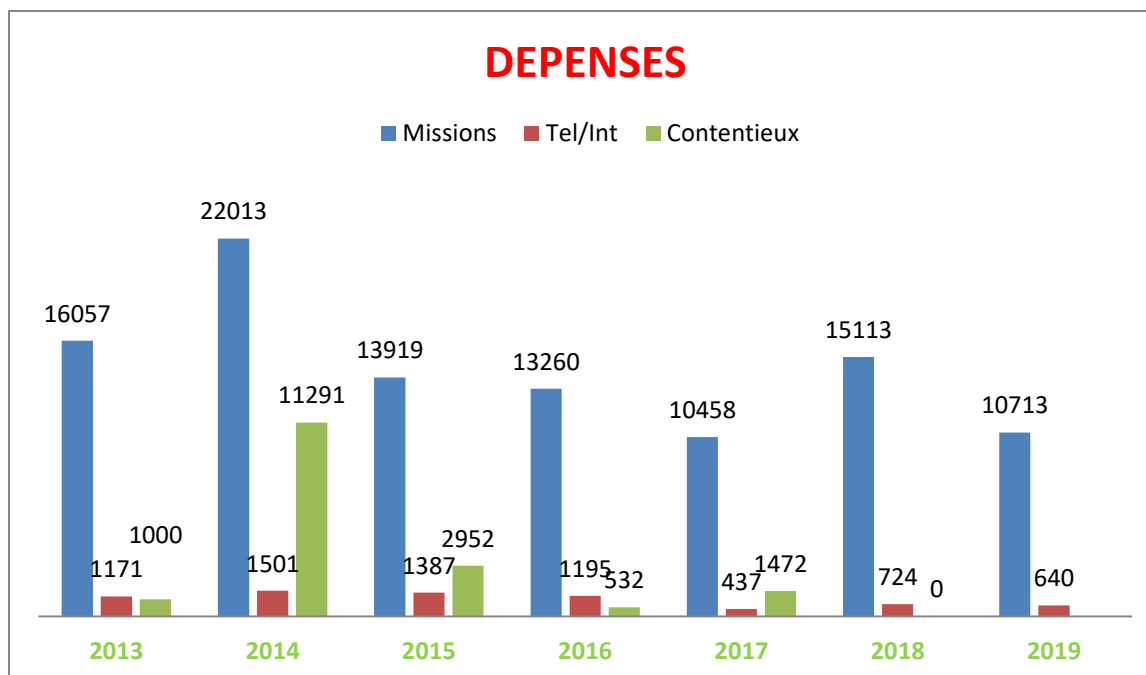


### IV EVOLUTION DE L'ACTIF



Ces courbes montrent un résultat avec une tendance à la baisse. La légère amélioration sur 2019 est due à une opération comptable de transfert de fonds du compte épargne Crédit agricole sur le compte courant ce qui explique la baisse du montant des actifs.

## V HISTOGRAMME COMPARATIF DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES 2013 / 2014 / 2015 /2016/2017/2018



**Poste frais de missions :** L'histogramme comparatif fait apparaitre une baisse significative des frais de mission.

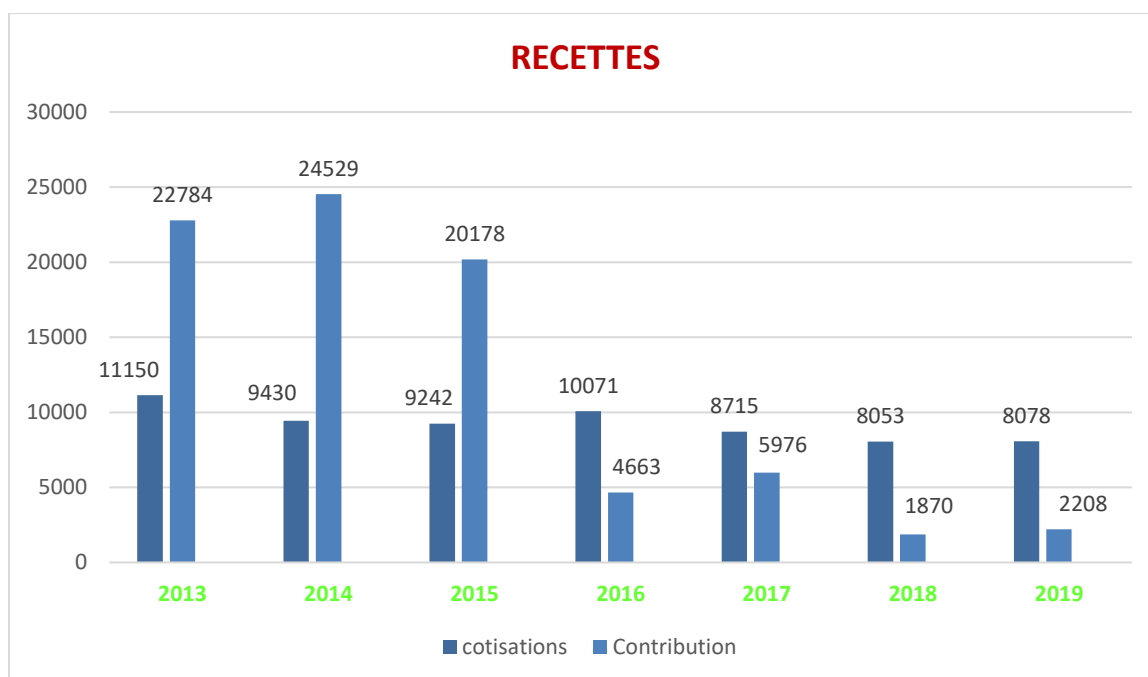
**Poste Téléphone/ Internet :** Malgré un renfort dans l'équipe de permanents, ce poste demeure stable

**Poste frais de contentieux :**

- **Pour les 4 premières années**, les frais de contentieux correspondent aux honoraires de l'avocat en charge de la défense des intérêts du SNPDOSS CFE-CGC devant le Conseil d'Etat dans le litige l'opposant à l'ACOSS devant cette juridiction.

- **Pour l'année 2017**, la somme correspond à la rétrocession aux trois organisations syndicales - qui s'étaient jointes au procès initié par le SNPDOSS - de l'indemnité allouée par le Conseil d'Etat réglée dans sa totalité par l'ACOSS au SNPDOSS.

Depuis 2018, ce litige est réglé et ne suscite plus de frais de cette nature.



**Poste correspondant aux cotisations :** Ce poste présente une tendance à la baisse.

*On notera toutefois que deux encaissements correspondent à des cotisations de l'année 2018 comptabilisés début 2019.*

#### **Poste relatif à la Contribution au titre du Paritarisme**

Avec la réforme de la formation professionnelle de 2014, les deux prélèvements (Précipt et FONGEFOR) qui jusque-là servaient à financer le paritarisme ont été remplacés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 par un nouveau Fonds alimenté à par une contribution des entreprises équivalente à 0,016 % de leur masse salariale.

Désormais collectées par les URSSAF, ces contributions sont transférées à l'AGFPN (Association de gestion du fonds paritaire national) qui les répartit ensuite entre partenaires sociaux.

Les effets de cette réforme expliquent la modicité de la somme redistribuée pour 2019.

M DISPOT

Trésorière du SNPDOSS CFE-CGC